

RCS : EVREUX  
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00361  
Numéro SIREN : 911 575 116  
Nom ou dénomination : YGI

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 666

**YGI**  
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 8 Ferme du Rû  
27950 SAINTE COLOMBE PRES VERNON  
911 575 116 RCS EVREUX

---

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 29 DÉCEMBRE 2023

---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf décembre, à 17 heures, Monsieur Yohan GRILLOT, associé unique de la société YGI,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

PREMIERE DÉCISION

---

L'associé unique, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer :

La société **SEC BURETTE**,  
Société à responsabilité limitée au capital de 962 504 euros,  
Dont le siège social est 9 rue Malatiré, 76000 ROUEN,  
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 710 501 149,

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal des petites entreprises, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société SEC BURETTE a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

---

DEUXIEME DÉCISION

---

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

---

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Yohan GRILLOT

